

Et si

Nous

agi**T**ions

la réflexi**o**n ?

Bruxelles, 2018-19

De l'autre côté du couloir







Traces des actions de médiation autour du spectacle Suzy & Franck

organisation générale

Pierre-Paul Constant et Didier Poiteaux

coordination

Nathalie Berthet

les animateurs philo

Gilles Abel

Joelle Camus

Anne-Sophie de Bueger

Olivia Goffin

les autrices

Caroline Logiou écrivaine et metteuse en scène

Layla Nabulsi écrivaine et metteuse en scène

Laurence Vielle poétesse et comédienne

les personnes ressources

Marie Berquin avocate et membre de l'Observatoire International des Prisons **Agathe De Brouwer** avocate et membre de l'Observatoire International des Prisons **Alix Burghelle** avocate et membre de l'Observatoire International des Prisons **Jean-Baptiste Godinot** activiste et membre de l'asbl Respire **Jean-Marc Mahy** comédien et ancien détenu **Philippe Massay** criminologue et expert à la FWB pour les questions liées à la politique pénitentiaire **Olivia Nederlandt** Chercheuse FNRS, membre du Groupe de Recherche en matière pénale et criminelle (GREPEC) et membre de l'Observatoire International des Prisons **Harold Sax** avocat et membre de l'Observatoire International des Prisons **Damien Scalia** professeur à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB **Vincent Spronck** directeur de la prison de Forest **Luk Vervae**t ancien enseignant dans les prisons belges

les écoles

17 représentations, 988 élèves, 41 ateliers, 18 animateurs, 13 bords de scène

Uccle L'Athénée Royal 2, L'Institut Montjoie, L'Institut Saint-Vincent de Paul, Le Lycée français Jean Monnet, L'Ecole Active **Schaerbeek** L'ISFSC, Le Centre Scolaire Sainte-Marie La Sagesse, Le Centre Scolaire Saint-Michel, L'Athénée Royal Alfred Verwée **Bruxelles-Ville** Le Collège de la Fraternité, L'Institut Diderot, L'Atheneum **Auderghem** Le Centre Scolaire Saint-Adrien Val Duchesse, De l'Autre Côté de l'Ecole **Koekelberg** L'Athénée Royal **Woluwe-Saint-Lambert** L'Ecole Escalé **Ixelles** L'Athénée Charles Janssens **Laeken** L'Athénée Marguerite Yourcenar **Anderlecht** Le CEFA



Bruxelles, 15 décembre 2018

Un mois intense de débats, de rencontres, d'échanges s'est achevé il y a quinze jours. L'enthousiasme et la force de ces moments de discussion avec les adolescents restent encore ancrés. Reste aussi une pile imposante de feuilles manuscrites, de dessins, de post-it géants.

De tout cela, ce livret se veut une trace.

Il condense les paroles des adolescents, comme des instantanés des mouvements de leurs pensées. Il reprend l'essentiel et l'exceptionnel des échanges vécus lors des débats. Il espère permettre que se poursuivent, par la lecture, les questionnements suscités par les représentations de Suzy & Franck.

L'origine de ce spectacle date de 2010. J'ai l'envie de créer un spectacle pour parler d'Humanité. Parler d'être (ou de rester?) Humain dans une société que je sens gagnée, lentement mais sûrement, par le populisme haineux et par le capitalisme libéral sans limites. Ce spectacle, Suzy & Franck, naîtra au fil du temps des rencontres (comme celle de Nicolas Bonneau, et de Suzy)



et d'une collaboration, intelligente et sensible, avec Olivier Lenel son metteur en scène.

Mars 2016. Au milieu d'une vague d'attentats à Bruxelles (la barbarie gagne toujours du terrain) le spectacle est créé. Une tournée débute dans la foulée. Après chaque représentation, un bord de scène a lieu pour partager les sensations, les interrogations posées par la représentation. Je constate que, très souvent, une majorité d'adolescents sont pour la peine de mort, voire même pour la torture parfois. Chez une grande partie d'entre eux, existent l'envie de vengeance, une pensée basée uniquement sur l'émotion plutôt qu'aussi sur la raison, une déconsidération de la justice, et une image souvent faussée de la condition carcérale.

Février 2018. Le spectacle reçoit le Label d'Utilité publique. Une précieuse opportunité, offerte par la COCOF, d'amplifier les actions de médiations auprès des classes.

Partant de mon expérience des bords de scène, je cherche à enclencher une réflexion actuelle et concrète sur la justice, le sens de la peine. Face aux actes les plus inhumains, comment rester humain ? Ainsi est

née l'idée des Journées au théâtre, que nous avons mise en place avec toute la compagnie d'INTI théâtre et le soutien précieux du Centre scénique jeunes publics Pierre de Lune, de la Roseraie, du Centre culturel Bruegel, de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek, et du Théâtre la Montagne magique.

La journée commence par le spectacle et se poursuit par un bord de scène. Après une pause repas, chaque classe, durant deux heures, débat de la question Qu'est ce que punir?, accompagnée pour cela par un animateur philo et une personne ressource spécifique. En fin de journée, nous nous retrouvons tous dans la salle de spectacle pour que chaque groupe expose aux autres un résumé de leurs discussions.

J'espère que ce livret pourra, à son tour et à sa manière, prendre le relai de ces journées au théâtre et poursuivre la réflexion pour vous-même comme dans vos classes, vos écoles, vos théâtres ou centres culturels, avec vos familles et amies ...

Haut les coeurs.

Didier Poiteaux

1+3

- Confort

- Vlag. détenus enfermés
nouveau des vols en Belgique

- Preuve vol: 1 mois
5 ans

- Mineurs: IPPS
humiliations
maisons

Plus
sévères
Jol de
Cigarettes

... les pays, on a "peu"
... moins car les vols sont

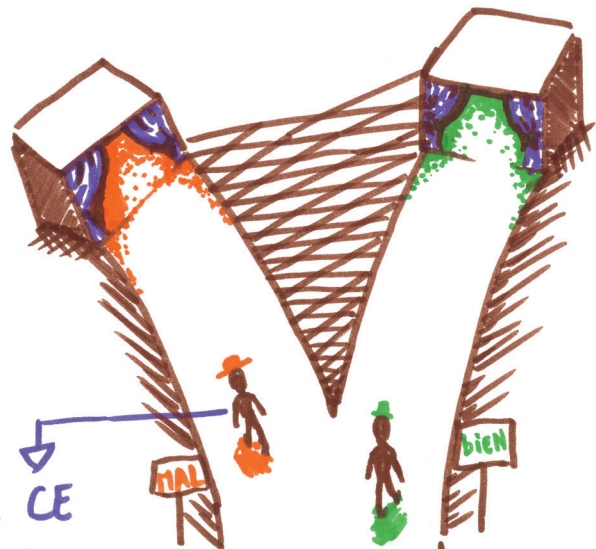
ogane - 4 jours
- 6 mois

Japon =
= 2000
ma

19^e siècle: lois

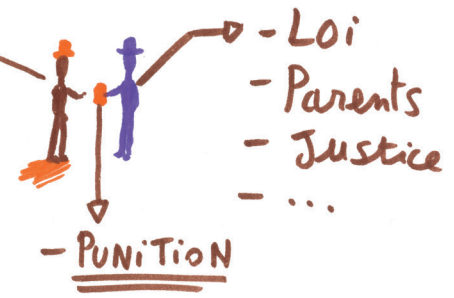
Rév. Française → ADAPTER
A MAINTENIR
marqué la fin du pénitencier
bourgeois

SUR CE
DESSIN
SON PASSÉ
EST
INCONNU



PASSÉ

culpable



= CONSEQUENCE
→ JUSTE ?

le contenu

Suzy & Franck

- le spectacle p.10
- extraits p.13
- paroles de spectateurs p.14
- Suzy & Franck : Une histoire d'amour ? p.15

les ateliers/les débats

- la loi / les règles p.16
- la punition p.24
- la peine de mort p.34
- rester humain p.36
- la prison p.38

infos supplémentaires

- la loi du talion p.22
- prison / hotel 4* p.41
- prison / levier de récidive ou de réinsertion ? p.42
- prisons / ont-elles toujours existé ? p.44

Tout public à partir de 14 ans

Conception, texte et interprétation

Didier Poiteaux

Mise en scène **Olivier Lenel**

Regards extérieurs et dramaturgiques

Nicolas Bonneau, Pierre-Paul Constant

Scénographie **Marilyne Grimmer**

Construction **Yann Vekemans**

Création Sonore **Roxane Brunet**

Création Lumière **Pier Gallen**

Une production de **INTI**

En partenariat avec **le Théâtre Gérard Philippe de Frouard et l'Espace Senghor d'Etterbeek**

Avec l'aide du **Théâtre des Zygomars, de la Roseraie, de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek, du Théâtre Marni** et

le soutien de **Pierre de Lune**

Une diffusion de **La Charge du Rhinocéros**

Texte publié chez **Lansman**

Le spectacle a reçu le prix du Coup de coeur de la presse aux Rencontres de Théâtre Jeune Public de Huy en 2016.

Le texte a reçu le Prix SACD Théâtre Jeune Public en 2016.

INTI tulé

Suzy & Franck



Suzy & Franck

Suzy vit à Paris et Franck dans le couloir de la mort au Texas. En 1996, un peu par hasard, ils entament une correspondance. Peu à peu, ils se découvrent, se rencontrent, tombent amoureux et, plus tard, pour continuer de se voir malgré les restrictions imposées à Franck concernant ses conditions de détention, ils se marient. Vingt ans plus tard, ils continuent de s'aimer mais ne vivent toujours pas ensemble.

Sur un plateau nu, Didier Poiteaux partage avec humour, simplicité et sensibilité des récits de vie découverts au cours de ses recherches sur la peine de mort. Récolte de témoignages, rencontres de spécialistes de la question carcérale, Didier restitue des faits, sans jugement ni apitoiement. Petit à petit, à travers ces histoires et celle singulière de Suzy et Franck, se dégage une réflexion sur les moyens de rester humain face à l'inhumain.

Jean-Jacques : Attendez, je vous arrête, Monsieur. Imaginez que c'est votre fille qu'on retrouve dans la cave de Dutroux, violée, et morte de faim. Vous imaginez ça ? Vous dites quoi, à ce moment-là ? Vos études là, qu'est-ce qu'elles disent ?

Cotées en bourse ? les prisons ! cotées en bourse.

Cotées en bourse, les prisons cotées en bourse comme les banques ?

Les prisons Cotées en bourse Comme Mac do et Mac book ?

« Il s'agit d'humilier et de réduire les individus à des sous-hommes dominés. C'est une volonté d'oppression maximale, déculpabilisée par le profond sentiment que les meurtriers n'appartiennent plus à l'espèce humaine et qu'on peut donc s'autoriser à les traiter moins bien que les animaux domestiqués. »

Quand j'ai revu Suzy, elle m'a dit : « Pour écrire à un condamné, il faut s'intéresser au criminel, pas au crime. »

- paroles de spectateurs

« Votre spectacle est comme un caillou jeté dans la mare et nous (le public) nous sommes cette onde pour que la question se répande. »

« Devant le spectacle, on peut pas zapper après 3 minutes, et au fil du temps ça peut nous toucher. Surtout l'énergie de la personne qui joue et son implication dans les scènes. »

« Avec moins d'images imposées, on est plus concerné, impliqué. »

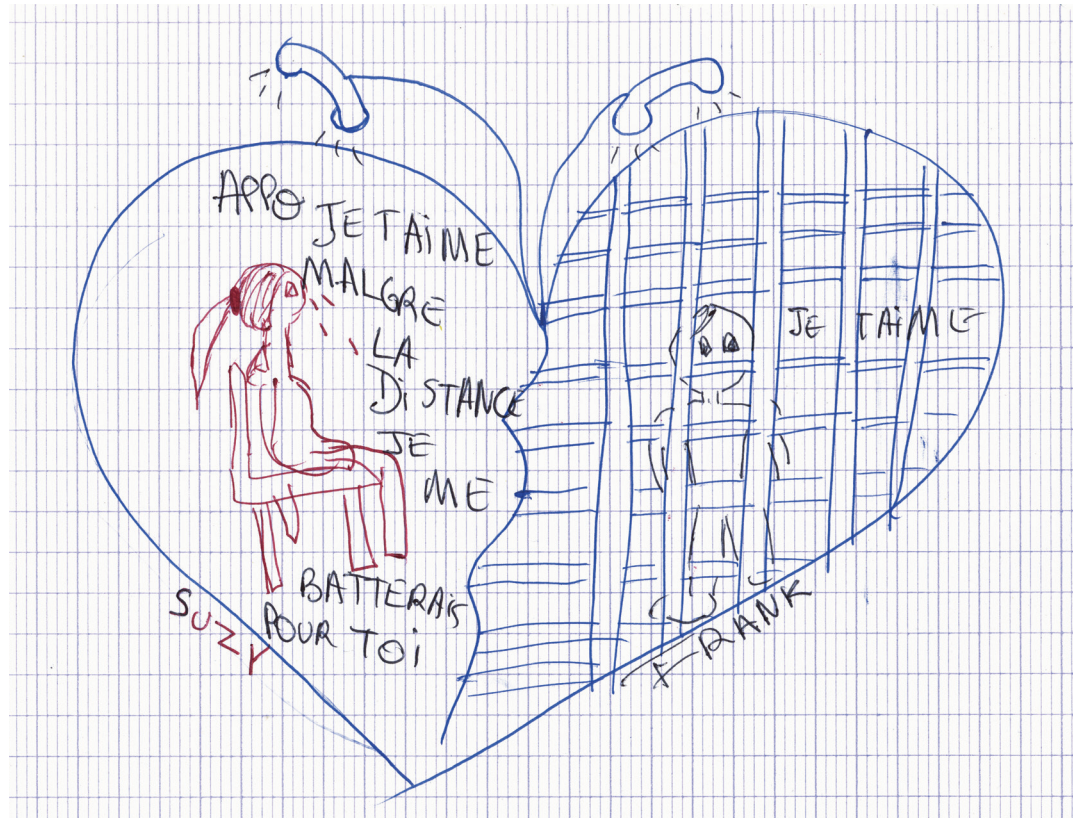
« Votre spectacle me fait culpabiliser car je n'ose pas aborder la question de la peine de mort en classe, avec mes élèves. Je me dis qu'il faut. Il faudrait aussi les emmener visiter une prison pour qu'ils se rendent compte. »

« Avec la proximité, on nous parle vraiment, ça nous arrive plus. »

- Suzy & Franck : Une histoire d'amour ?

« L'amour peut-il se limiter à de la compassion ? »

« L'histoire de Suzy m'attriste.
J'ai la sensation qu'elle passe
à côté de sa vie. N'est-elle
pas tombée dans une sorte
d'engrenage dans sa relation
avec Franck ? »



les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



justice



tout dépend du système
de justice choisie



les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison

peser le pour et le contre



elle doit être aveugle,
ne pas avoir de jugement

trancher le débat

La loi, les règles, pourquoi ?

En société, en groupe, celui ou ceux qui représentent l'autorité imposent des règles et des lois, pour éviter l'anarchie et pour qu'on puisse bien vivre ensemble.

Quand on vit en société, on doit rentrer dans un « cadre », respecter la loi, qui impose des limites.

On doit comprendre le sens des règles pour pouvoir les respecter. Par rapport à ça, on a tous un rythme différent.

Les lois sont là, établies par l'état, par le peuple (via le vote), les religions, les parents. Elles sont là pour qu'il y ait une égalité entre les gens.

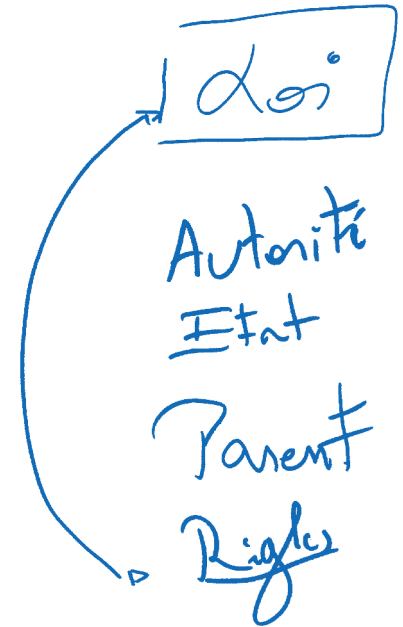
Il y a la loi fédérale et la loi de l'intime, de l'individu.

Se venger c'est appliquer sa propre loi.

Si pas de règles c'est la loi du plus fort.

La loi évite de se venger.

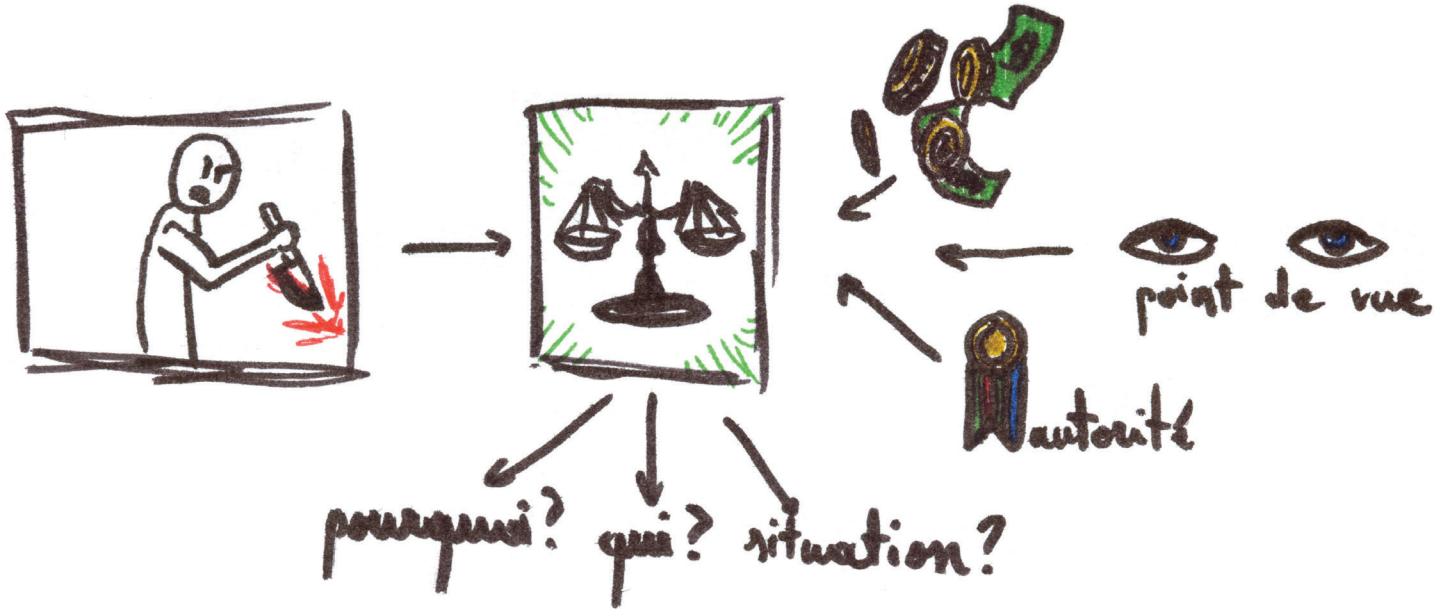
VENGEANCE \neq JUSTICE



les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison

- effet emprisonnement dépend des personnes
- expliquer la sanction / punition
- jusqu'à un certain stade : limites connues.
- comprendre les raisons de l'erreur
- informer pour informer ne va rien changer





Est-ce qu'une règle peut être juste pour la société, le bien collectif et injuste pour moi ?

Les règles ne sont pas immuables, parfois elles sont injustes. On a dû les enfreindre pour arriver à des règles que la société a estimées plus justes.

Mais... Parfois l'Homme enfreint la loi, commet des délits. L'Homme naturellement fait des erreurs.

Quand on enfreint la loi, il y a punition... ou sanction...

Sont-elles utiles, inutiles, servent-elles à éduquer ?



Dans le cas d'un délit contre la société, c'est le juge qui punit. Ça ne peut pas être quelqu'un qui connaît le criminel/la victime. Il est impartial, parce qu'il n'est pas concerné, il est plus « juste ».

- la loi du talion

TALION : vengeance qui consiste à faire subir à l'offenseur un dommage identique à celui qu'il a causé.

« Le châtement, qui sanctionne sans prévenir, s'appelle la vengeance. C'est une réponse quasi arithmétique que fait la société à celui qui enfreint sa loi primordiale. Cette réponse est aussi vieille que l'homme, elle s'appelle le Talion. Qui m'a fait mal doit avoir mal, qui m'a crevé un œil doit devenir borgne; qui a tué doit mourir ! Il s'agit d'un sentiment, et particulièrement violent, non d'un principe. Le talion est de l'ordre de la nature et de l'instinct, il n'est pas de l'ordre de

la Loi. La Loi, par définition, ne peut obéir aux mêmes règles que la nature. Si le meurtre est dans la nature de l'homme, la Loi n'est pas faite pour imiter ou reproduire cette nature. Elle est faite pour la corriger. Or le Talion se borne à ratifier et à donner force de loi à un pur mouvement de nature. Nous avons tous connu ce mouvement, souvent pour notre honte, et nous connaissons sa puissance : il nous vient des forêts primitives. » (Albert Camus)

La loi du Talion apparaît dans le Code d'Hammourabi (1730 av. JC), roi de Babylone. On la rencontre aussi dans la Grèce

archaïque et à Rome. Petit à petit le Talion disparaît au profit de condamnations pécuniaires. Mais à la suite des invasions germaniques (Ve siècle de notre ère), profitant de la justice publique, la loi du Talion s'installe à nouveau. Un principe qui a donc (eu) longue vie.

Et malgré la cruauté de cette loi, elle constitue un progrès contre la loi primitive de la vengeance individuelle, puisqu'elle restreint celle-ci à la réciprocité.

Aujourd'hui la loi du Talion est synonyme de barbarie.



Si la personne qui à crevé un oeil est borgne, va-t-on lui crever le seul oeil qui lui reste ?

Elle n'a fait qu'éborgner, et le tribunal la condamnerait à devenir aveugle !

Aujourd'hui le principe nous paraît barbare et bien éloigné de l'idée de justice, puisqu'il s'agit avant tout de vengeance, dans la stricte réciprocité soit, mais de vengeance bien réelle.

Nous vivons dans une société qui défend un certain nombre de principes : les sociétés démocratiques considèrent en effet qu'il est impossible de se faire justice soi-même, qu'une personne

impliquée dans un problème peut difficilement être objective vis-à-vis de la situation qu'elle vit. On dit ainsi que nul ne peut être à la fois **juge et parti**.

Les sociétés démocratiques veulent aussi relever un défi et dépasser le rôle de punition et d'autoprotection d'un jugement (que la sanction soit l'amende, la détention, voire la peine de mort dans certains Etats). Comment punir les condamnés et comment les réintégrer à la société? Les peines alternatives, les programmes de réinsertion sont des réponses partielles, pas toujours des solutions.

(source : Natacha Rausch, Evolution de la loi du Talion à travers le temps)

La loi du Talion est souvent symbolisée par
oeil pour oeil, dent pour dent. Encyclopédie Hachette 2001

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison

JUSTICE



cultiver

expliquer

réhabiliter

contraindre

qu'est-ce qu



recadrer (dans un esprit pédagogique)

faire la différence entre le bien et le mal

faire comprendre pour ne pas reproduire

ne punir ?



les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



Si tu voles Tu voles



La punition est injuste si on ne comprend pas à quoi elle sert.

Il faut donner du sens à la punition. Il n'y a pas de bonne punition.
Celui qui punit doit être neutre.

la punition doit être donc sensation

C'est quoi punir?

→ pas forcément Justifié

autorité
imposé
Jugement

conséquence?

Restriction?
(prison / punition)

Pour faire comprendre
que tu as fait une / des
mauvaises choses.

- sorte de jugement
de gravité / sauf par la loi

Rapport de
Force

→ Rapport
de
Sagesse

en fonction
de l'âge?

evolution
constante

ce mettre
à la place de l'ile

→ Pour un
Jou, c'est
normal.

→ pas
objectif

→ pour plainte

→ sorte de jugement
de gravité.

C'est quoi?

→ Rapport
de force
de sagesse.

→ Rapport de Force

Sanction
punition

Punir

Pourquoi?

→ faire comprendre
→ pour prévenir

Le bien / mal.

→ point de vue
→ Voir est Mal

↓
Pire

Sanction
le rapport
avec le savoir

Punition
+ aléatoire
aller en prison

les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



Pourquoi punir ? La punition est là pour donner une leçon. Il faut expliquer pourquoi on punit.

Le criminel ne réfléchit pas, la justice oui !

On peut comprendre sans être puni.

Il y a des personnes que la punition fait grandir...

Parfois
c'est utile
la privation

→ pas le privé de qq chose
≠ pas qu'il réfléchisse
tenir compte des circonstances

pb de la privation pas effet inverse
pb de la prison : Unique Privation de l'acte?



Punir c'est priver de quelque chose. Priver de liberté et imposer quelque chose pour réparer.

Peut-on choisir sa propre sanction ? La punition est injuste si on ne comprend pas à quoi elle sert.



les punitions
peuvent être
très inégales

Punition → nécessaire
→ constructive
→ proportionnelle → juste

la Punition doit elle servir à rendre la
personne meilleure?

!> et la punition génère la haine!

les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison

AVANT
PUNITIONS → COUPER UNE PARTIE DU CORPS
→ ENTERMER QUELQUE PART



Qui est puni par la justice ?

Souvent la pauvreté est une cause de criminalité.

La plupart des détenus n'ont pas fini leurs études.

1/3 détenus qui n'ont x de diplôme primaire

Si quelqu'un a tué quelqu'un, c'est normal que lui il meure à son tour.

Si quelqu'un tue mon frère, ma soeur, mon enfant, moi je le bute direct !

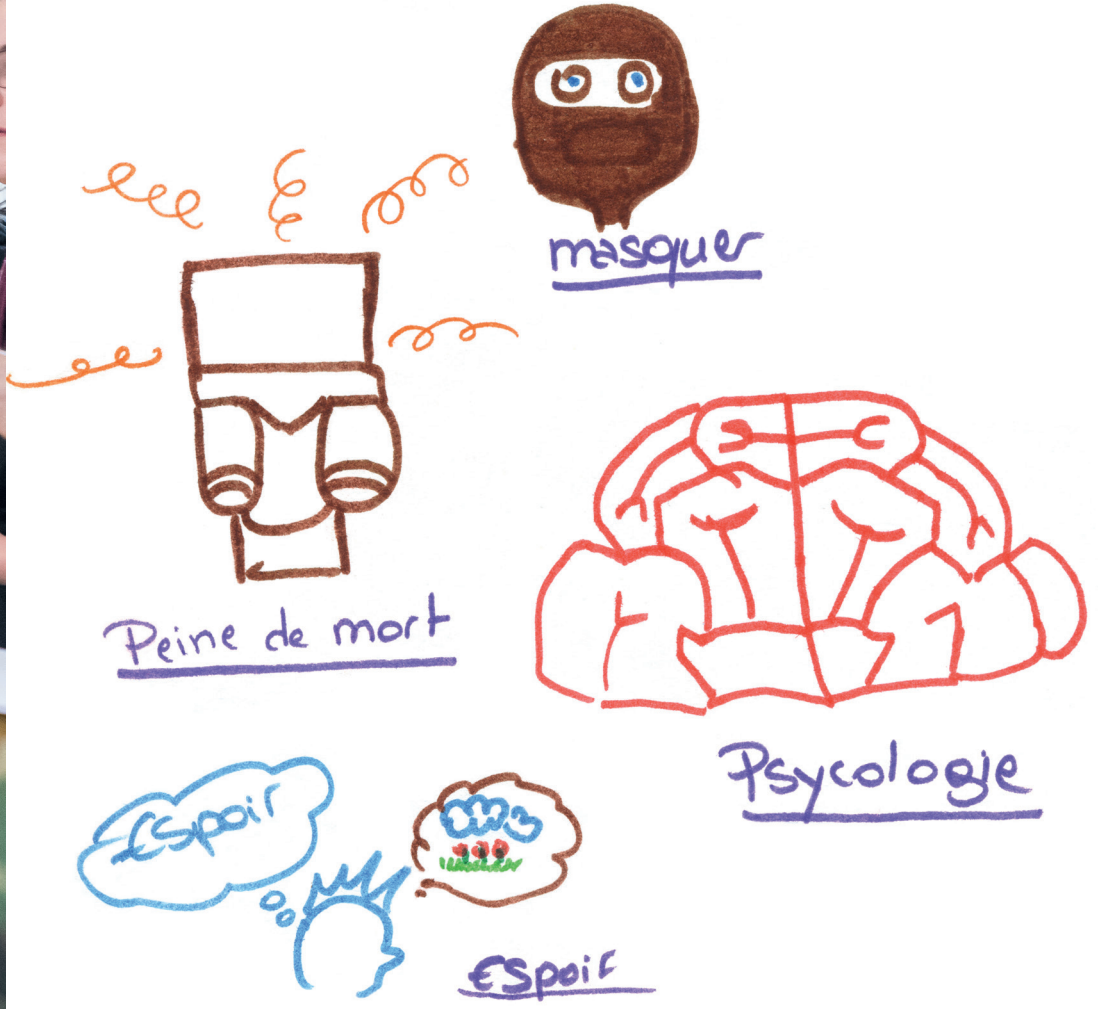
La peine de mort ne fait pas assez souffrir, et la prison est trop confortable.

Ne plus dire le mot « punir »
mais parler d'« actes de réparation »

Mais... quelle punition quand il s'agit
d'un crime, un meurtre, un viol ?







les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



qui décide la mort ?

Qui suis-je pour décider de la mort
de quelqu'un ?

Qui on est pour enlever la vie à quelqu'un ?

Au nom de quoi, de qui, pourrait-on enlever
la vie à quelqu'un ?

Et si il est innocent ?

Et si c'est ton frère, ton père, un proche
qui est le criminel, tu dirais pareil ?

Il y a des victimes des deux côtés : l'entourage
du criminel est aussi privé de ce qu'il avait,
c'est une victime collatérale.

C'est difficile de se mettre à la place de
l'autre... On ne peut pas, car la religion
interdit de tuer quelqu'un.

Alors on devient aussi un criminel ?
La société entière devient alors criminelle.

Peut-il réfléchir à ses actes s'il est mort ?

Est-ce que ça protège la société ?

Elle ne devrait être possible que si le criminel
le demande ?

C'est pas de la justice c'est de la vengeance.

Faire souffrir apaise-t-il la souffrance de
la victime ?

Comment peut-on soigner la haine ?

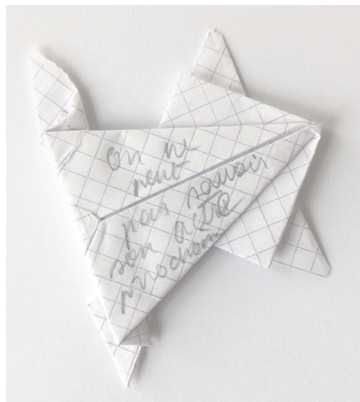


PEINE DE MORT
INDISPENSABLE ?

Si qq'un entache l'humanité, il faut pas
ajouter une nouvelle tache.

les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



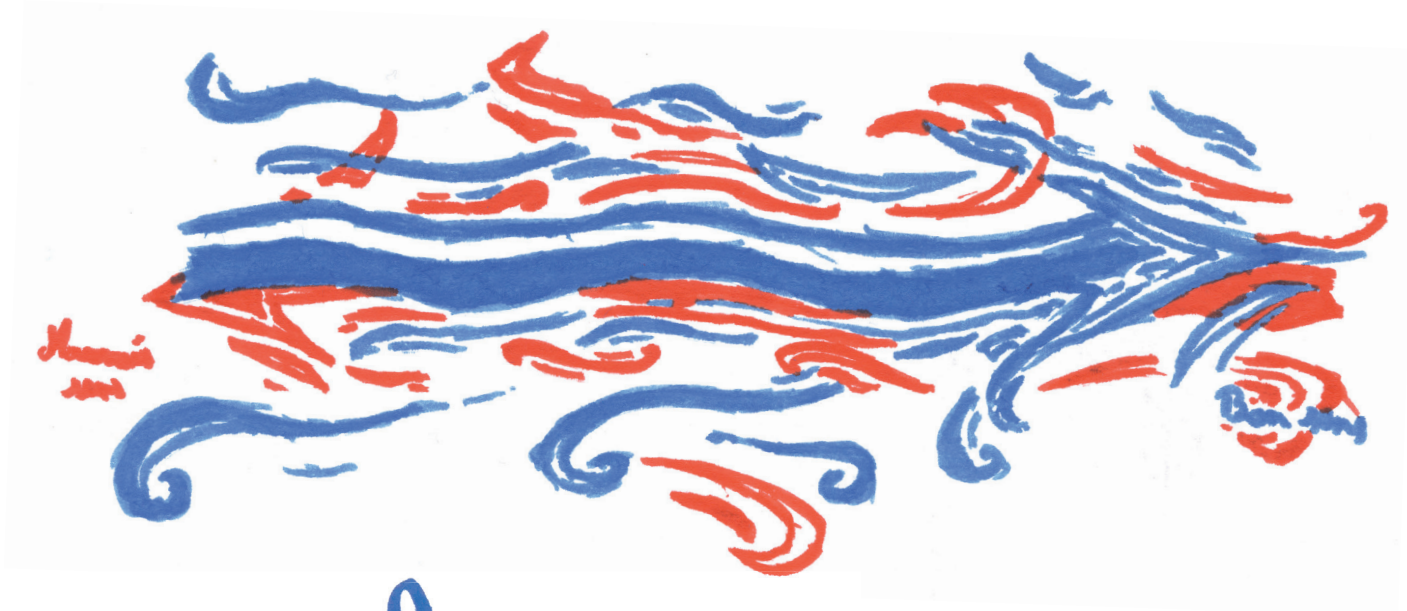
Qu'est ce qui ébe humain ?

- avoir de la compassion
- le respect
- avoir des sentiments
- réfléchir avant d'agir
- morale + valeur
- faire des erreurs
- avoir la conscience (bien + mal)

- Est-ce que toi tu pourrais être un criminel ?
- Non.
- On peut tous un jour, péter un cable, être criminel.

Le personne peut

Reconnaître sa part d'ombre et sa part de lumière...



tj's change

Mais... alors comment punir le criminel ?

C'est difficile de voir quelqu'un comme une personne quand on sait ce qu'il a fait.

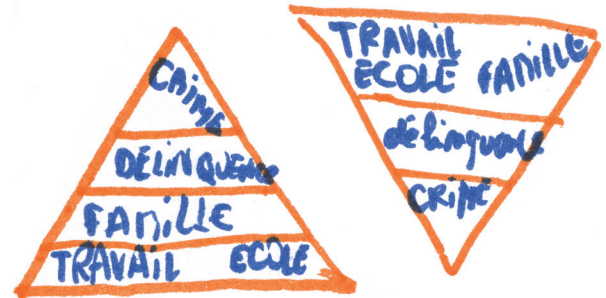
les ateliers / les débats

- la loi / les règles
- la punition
- la peine de mort
- rester humain
- la prison



- La prison comme on la connaît maintenant existe depuis 200 ans
- 6 personnes sur 10 recommencent
- 36 prisons en Belgique
- On punit plus un vol qu'un crime plus grave (proportionnellement)

c'était plus marrant à
Porte de Hal



Si le crime est la base, ça va pas tenir !

Il faut des alternatives à la prison:

- trouver des exemples positifs
- aller voir un psy
- diminuer les peines
- travailler encore plus sur l'éducation
- alternative : prisons ouvertes
- accompagner pour intégrer
- faire des actes de réparation
- bracelets électroniques
- pas rejeter
- réinsertion

La Prison seule Garde Pas
il ft 1 projet en @

Est-elle efficace ?

Est-ce que la prison protège la société ?

Est-ce qu'on peut changer ou pas ?

Certains vont en prison et ensuite ils recommencent.

Mais... est-ce le problème du prisonnier ou celui de la prison ?

La prison n'est-elle pas aussi en cause parfois lors des récidives ?

Problèmes de la prison : elle punit les proches, la famille, les amis.

Peut-on imaginer un monde sans prison ?

Quelle alternative alors ?



- prison / hôtel 4*

Le premier problème posé par cette idée est que dans l'imaginaire collectif, la prison est un lieu où l'on souffre. Et il paraît en effet compréhensible et même raisonnable de considérer que, puisque l'enfermement est une sanction, celle-ci ne peut consister en une partie de plaisir. Mais au-delà de cette simple constatation, ils sont nombreux à franchir un pas supplémentaire : non seulement la prison doit être un endroit pénible, mais il paraît en outre inacceptable que les détenus vivent dans de meilleures conditions que n'importe quel homme libre. Il s'agit du principe dit de **l'éligibilité** : les conditions en prison doivent nécessairement être plus dures que les **pires contraintes auxquelles l'homme honnête peut être soumis alors qu'il est en liberté**.

Un second problème réside dans le fait qu'il est largement considéré que la prison doit jouer un rôle dissuasif, de telle sorte que si elle devait devenir trop **vivable**, l'on passerait totalement à côté de son objectif. Cependant, ces deux arguments ne sont pas sans danger et méritent que l'on s'attarde sur les questions qu'ils soulèvent.

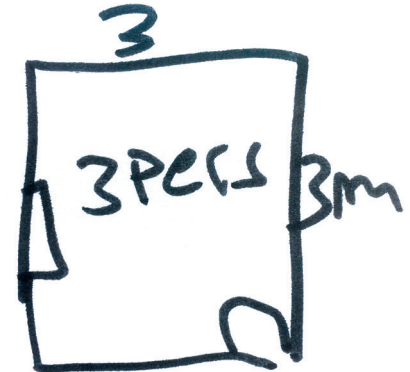
En premier lieu, ce principe d'éligibilité est susceptible de représenter un réel danger de tomber dans une logique d'escalade de la violence, incitant à rendre les conditions de détention toujours pires, toujours plus dédaigneuses des droits fondamentaux des détenus.

Car si l'on suit cette logique, tant qu'il se trouve des personnes vivant dans des conditions plus précaires que celles de la vie en prison, il existerait un droit à rabaisser ces dernières. Mais dans cette hypothèse, y a-t-il une limite ? Et pour quelles raisons devrions-nous alors censurer l'utilisation de la torture ou de la peine de mort, par exemple ?

Un second problème posé par cette logique réside dans la remise en question totale du rôle des pouvoirs publics. En effet, alors qu'il incombe à l'État de protéger tous ses citoyens et d'oeuvrer pour le bien-être de ceux-ci, qu'en est-il de son rôle si l'on se met à attendre de lui qu'il cherche délibérément à rendre toujours pires les conditions de vie de certains d'entre eux ? Et quelle cohérence lui reste-t-il lorsqu'il punit les mauvais traitements infligés à une personne s'il se rend lui-même coupable de tels agissements ?

Enfin, nous considérons que cette idée selon laquelle la prison doit forcément être un lieu le moins agréable possible manque simplement de sens, et ce pour deux raisons. D'abord, parce que même si cette envie de voir les détenus se trouver nécessairement dans une situation plus précaire que des hommes libres est compréhensible et des plus humaines, il nous semble primordial que chacun réalise que la détérioration des conditions de vie des uns ne permettra pas d'améliorer celles des autres. En outre, il est nécessaire de se remémorer la fonction première de la prison : la privation de liberté, entre autre dans un objectif de protection de la société. L'idée de souffrance ne fait donc pas partie des rôles de l'enfermement.

(source : www.larealitecarcerale.org)



- prison / levier de récidive ou de réinsertion ?

La prison comme punition et leçon de vie est une idée ancrée chez de nombreuses personnes. Elle est d'ailleurs à la base de la création de l'institution carcérale comme moment permettant de réfléchir sur soi, sur l'infraction commise et qui donne, grâce au travail notamment, la possibilité de se réinsérer. Or, cela est partiellement erroné : sans une aide à la réinsertion, des aménagements de peine préparant la sortie et de véritables activités derrière les barreaux, le taux de récidive est très élevé et la réinsertion souvent impossible.

La notion du temps prend une dimension nouvelle pour une personne qui vient d'être privée de liberté. Subitement, celle-ci est confrontée à la réalité du temps, et doit apprendre à remanier ses journées avec de nouvelles occupations : le vide créé par la prison doit être comblé pour ne pas sombrer. Le temps devient du temps à tuer, pour penser ou se former.

Bien souvent, les détenus ont connu un parcours de vie empreint de ruptures avec les institutions premières, familiales, scolaires ou sociales. La CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison), établissait d'ailleurs en 2013 que 75 % des personnes détenues

ne sont que très peu instruites ou qualifiées et que 30 % seraient analphabètes (contre 10% dans la population belge). Pas loin de la moitié des détenu.e.s n'auraient que leur CEB. L'absence de perspective d'emploi, les passages délinquants répétés, l'usage de drogue, le dénuement affectif, le décrochage familial et scolaire ne sont que d'autres aspects qui illustrent cette précarité. Pour bon nombre des détenus, la prison n'est dès lors que l'**ultime maillon de l'exclusion sociale**.

La prison devrait pourtant devenir l'occasion de surmonter certaines lacunes. Passer le CEB, suivre une formation, éventuellement à l'extérieur. La loi de principes de 2005 concernant l'administration pénitentiaire prévoit à ce titre que l'administration doit veiller à ce que le détenu bénéficie d'un accès aux activités de formations proposées **dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives d'une réinsertion réussie dans la société libre**. Il est en outre prévu que les détenus qui consacreront leur temps à une formation recevront une allocation de formation.

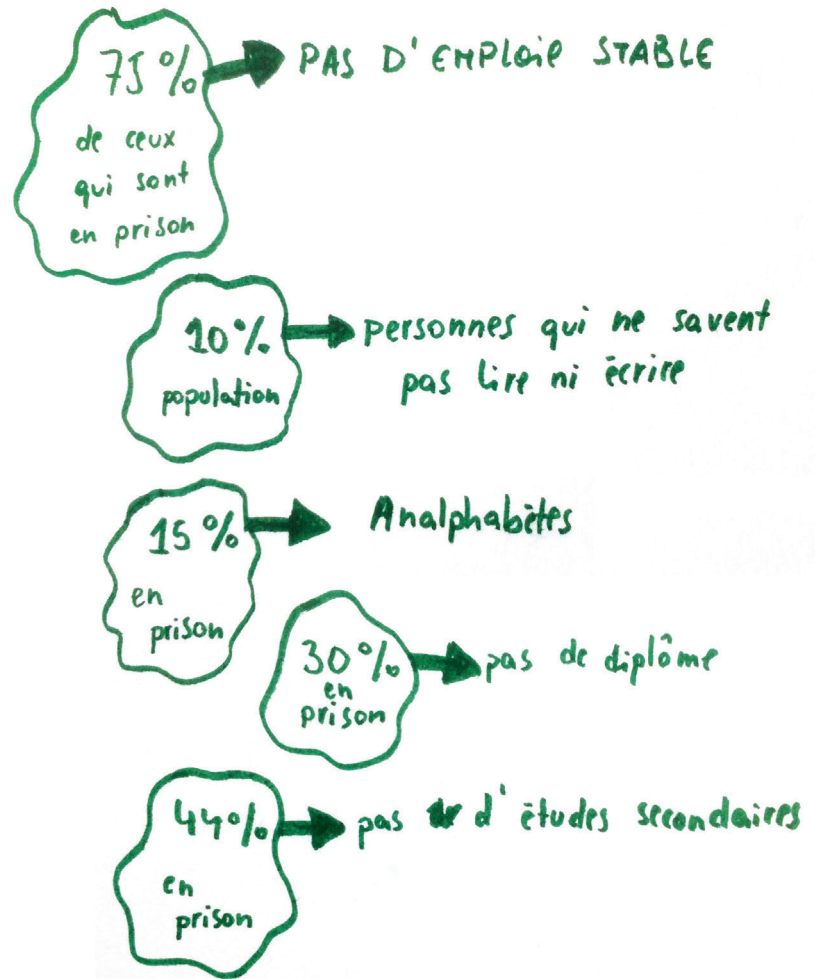
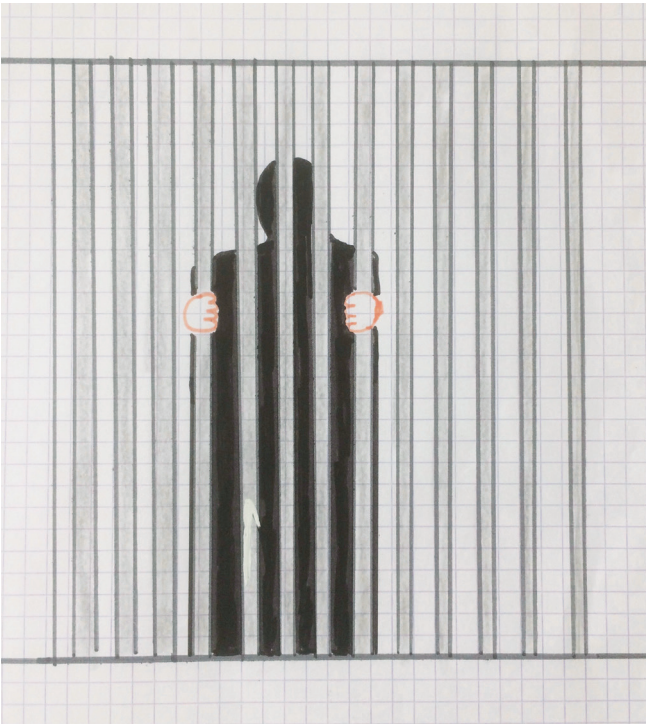
(source : www.larealitecarcerale.org)



FACTEUR : PAUVRETÉ

DONNER SENS | à la Peine

à l'écart (protéger la société)
les criminels



- prisons / ont-elles toujours existé ?

Les prisons n'ont pas toujours existé. Et elles pourraient disparaître sous leur forme actuelle dans un temps plus ou moins long, tant elles ne s'intègrent plus dans le même contexte historique que celui dans lequel elles ont été initiées.

Si des lieux privatifs de liberté ont longtemps existé dans l'optique de maintenir les prévenus en détention dans l'attente de leur jugement ou les condamnés à disposition de leurs bourreaux dans l'attente de l'exécution d'une sentence, la prison comme principale institution carcérale punitive n'est apparue qu'au cours du XVIII^e siècle dans nos sociétés occidentales. Le développement de la philosophie des Lumières et l'importance croissante accordée aux libertés individuelles ont permis de mettre fin à l'arbitraire des peines de l'Ancien Régime.

La liberté individuelle étant progressivement considérée comme le bien suprême des individus, la perte en constitue alors la sanction principale en cas de contravention aux règles de la vie en société. Dans ce contexte, la privation de liberté devient la principale réaction sociale en cas d'infraction pénale et la prison l'institution par excellence où elle s'exerce.

La pensée philosophico-juridique de l'époque met en outre l'accent sur l'aspect dissuasif des prisons, censées dissuader les auteurs d'infractions et détourner de la délinquance les autres citoyens. En outre, un courant philanthropique plaide pour la préservation physique des personnes détenues afin de leur permettre de recouvrer la moralité et de se repentir.

C'est dans un tel contexte historique que se développe le régime carcéral belge à partir du XVIII^e siècle. Silence, dur labeur et prière

façonnent les premières prisons de Belgique, qui répondent à l'archétype du contrôle dans les sociétés modernes, et les conditions de détention sont nécessairement inférieures aux conditions de vie de la classe sociale la plus basse de la société.

La séparation des détenus est d'ailleurs vue par Edouard Ducpétiaux, réformateur du système pénitentiaire belge à la fin du XIX^e siècle, comme un droit offrant à chaque détenu la possibilité de ne pas être perverti par les idées des autres. De 1844 à 1919, pas moins de 30 prisons sont ainsi construites.

La dureté du système mis en place n'échappe pas aux critiques, à commencer par celles d'Adolphe Prins, inspecteur général des prisons, en 1884. Celui-ci remet en cause l'effet de la prison sur la vie morale des individus, réduite à sa plus simple expression. En les privant de leurs besoins les plus primaires, l'isolement ne peut avoir sur les êtres humains que l'effet inverse de celui escompté et s'avère destructeur et désastreux, raison pour laquelle le système mis en place devrait être abandonné, selon Prins, pour l'organisation d'un système plus cohérent, adapté aux différentes catégories de délinquants, dans le but de les traiter et non de les punir.

Si la prison connaît depuis 50 ans une forte propension à se développer et est encore aujourd'hui la **peine référence** du droit pénal, elle n'est pas exempte de critiques non seulement car rien n'indique qu'elle permette de prévenir d'autres infractions mais aussi car l'objectif de réinsertion n'est pas atteint par la prison – qui ne prépare pas les détenus à leur sortie.

(source : www.larealitecarcerale.org)



Justice

PUNIR?

Loi de talion

éducatif

question de la justice

Prison

Nouvelle
= Test ADN

La prison c'est ..?

Diplôme

éducation

faire réfléchir

Agir sur l'origine

tuer les terroristes?

Actualiser les règles

être humain

#DROIT DE VIVRE

Circumstances

Sanction = but éducatif

Tuer = Inhumain

CONDITIONS INHUMANES ET DÉGRADANTES

graphisme Ulla Hase
photographie Serge Gutwirth

PRISON
+ 200 Ans

empathie

Retour à l'école

Label d'utilité publique 2018 en région Bruxelles-Capitale

